

Date d'affichage : 07/09/2021

<p align="center">COMMISSION JURIDIQUE DES COUPES SENIORS REUNION RESTREINTE TELEPHONIQUE DU 07/09/2021</p>
--

Présents : Mme V.LEGALL, MM JM HENON, H.LANNOY

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée des 4-5/09/2021

Coupe Fermetures Flouret

52700.1 OUTREAU AS C/COQUELLES C. Forfait de Coquelles C. Homologué : OUTREAU AS C 3 – COQUELLES C 0 par forfait. Amende 40€ à Coquelles. Coquelles C est éliminé des coupes.

Coupe Ricoh ADN

52723.1 Homologué : BOULOGNE USCO C 10 – GUINES MARAIS B 2.

52725.1 ATTIN C/WIMILLE CO C. Forfait de Wimille C (mail du club). Homologué : ATTIN C 3 – WIMILLE C 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Wimille. Wimille C est éliminé des coupes.

52732.1 ST MARTIN AU LAERT C/HALLINES. Forfait d'Hallines (mail du club). Homologué : ST MARTIN AU LAERT C 3 – HALLINES 0 par forfait. Amende 23€ à Hallines. Hallines est éliminé des coupes.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 8/09/2021.

Le Président : Mr JM HENON

La Secrétaire : Mme V LEGALL